



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DÉLIBÉRATION N°2025/02/04

### **OBJET**

### **Modification du Tableau des Effectifs**

Séance du 19 février 2025  
Date de convocation : 13 février 2025  
Membres en exercice : 37  
26 présents – 35 votants

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf février, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur André BRUNDU.

### **Présents**

André BRUNDU, Président – Jean DENAT, 1<sup>er</sup> Vice-Président, Joël TENA, 2<sup>ème</sup> Vice-Président, Mylène CAYZAC, 3<sup>ème</sup> Vice-Présidente, Katy GUYOT, 4<sup>ème</sup> Vice-Présidente, Éric BERRUS, 6<sup>ème</sup> Vice-Président, Jean-François THOMAS, 7<sup>e</sup> Vice-Président, Didier LEBOIS, 8<sup>ème</sup> Vice-Président, Christiane ESPUCHE, 10<sup>ème</sup> Vice-Présidente, Jean-Paul GERAUD, 11<sup>ème</sup> Vice-Président – Leila AMROUT, 1<sup>er</sup> Membre délégué, Christian SOMMACAL 2<sup>ème</sup> Membre délégué – Mesdames Nadia BELAOUNI, Véronique BENEZET, Francine CHALMETON, Annick CHOPARD, Martine KUFFER, Sandrine RIOS, Nelly RUIZ et Françoise TURRIBIO, Conseillères Communautaires – Messieurs Serge GARNIER, André MEGIAS, Farouk MOUSSA, Jérémy PEREDES, Christophe TICHET et Mohammed TOUHAMI, Conseillers Communautaires.

### **Absents ayant donné procuration**

- Monsieur Jean-Paul FRANC a donné procuration à André MEGIAS
- Madame Bernadette MAUMEJEAN a donné procuration à Jean-Paul GERAUD
- Madame Véronique VAUTRIN a donné procuration à Leila AMROUT
- Madame Rachida OUJEDDOU a donné procuration à Mylène CAYZAC
- Madame Laurence EMMANUELLI a donné procuration à Christiane ESPUCHE
- Monsieur Jean-Louis MEIZONNET a donné procuration à Serge GARNIER
- Madame Elisabeth MICHALSKI a donné procuration à Jean DENAT
- Monsieur Bruno PASCAL a donné procuration à Annick CHOPARD
- Monsieur Rodolphe RUBIO a donné procuration à Katy GUYOT

### **Absente excusée**

Isabelle PINON

### **Absente**

Carole CALBA

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Nelly RUIZ, a été désignée.

## **RAPPORTEUR : André BRUNDU**

### **EXPOSE**

Conformément à l'article L.313-1 du Code de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil de Communauté de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

### **Modification du tableau des effectifs**

Un agent en fonctions au sein du service informatique a réussi le concours de technicien Principal de 2ème classe. Dans un souci de valorisation des carrières et pour mettre en cohérence le grade de cet agent avec la fonction qu'il occupe, il convient de créer un poste au grade de technicien principal de 2ème classe à temps complet.

Il est également nécessaire, dans le cadre du bon fonctionnement de la Restauration Scolaire, de modifier le temps de travail d'un agent. Cette augmentation étant supérieure à 10 %, elle est assimilée à une création/suppression de postes.

Il est donc proposé de créer le poste un poste d'agent de maitrise à temps non complet 30 heures hebdomadaires.

Il convient de supprimer les emplois suivants, devenus vacants, du tableau des effectifs :

- 1 poste d'agent de maitrise à temps complet,
- 1 poste d'agent de maitrise à temps non complet 24 heures hebdomadaires.

Dès lors, le Conseil de Communauté est appelé à se prononcer sur ces propositions afin de modifier, en conséquence, le tableau des effectifs.

### **PROPOSITION**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de la Fonction Publique ;

**Vu** le Décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la Fonction Publique Territoriale ; certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B ;

**Vu** la consultation de la commission « Finances, mutualisation et attribution des fonds de concours » du 27/01/2025 ;

**Vu** l'examen en Bureau Communautaire du 04/02/2025 ;

### **Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- d'APPROUVER la création et la suppression des emplois, ainsi qu'indiqué ci-dessus, à compter du 20 février 2025 ;

- de MODIFIER en conséquence le tableau des effectifs ;

- de DIRE que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au Budget Principal 2025, chapitre 012 ;

- d'AUTORISER Monsieur le Président, ou, en cas d'empêchement, son/sa représentant(e), à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **DECISION**

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

*DECIDE*

D'ADOPTER, à l'UNANIMITE, la proposition du Rapporteur.

**Le Président,**

**André BRUNDU**



Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le 25/02/2025



ID : 030-243000593-20250219-DL2025\_02\_04-DE